



20 et 27 juin : élections départementales et régionales

## Changement de bureaux à Grignon !



### Cette année, les deux bureaux de vote de Grignon sont regroupés à la salle polyvalente.

Les normes de surface et de distanciation liées au contexte sanitaire ne permettant pas d'organiser les élections dans les bureaux de vote habituels, la préfecture a autorisé le déplacement des deux bureaux de vote à la salle polyvalente.

Les habitants de l'amont du village ne voteront plus en mairie, ni ceux de l'aval à la cantine scolaire. Tout le monde se retrouvera à la salle polyvalente, en conservant la séparation « bureau 1 » et « bureau 2 ».

Les panneaux d'affichage restent place de la Mairie. Vous y retrouverez les affiches des candidats aux élections départementales, ainsi que celles pour les régionales.

Rappel : Les électeurs devront être obligatoirement munis d'une pièce d'identité.

Les électeurs absents le 20 et/ou le 27 peuvent faire une procuration à un électeur grignolain de leur choix.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des électeurs et un nettoyage régulier des locaux et du matériel sera effectué durant les journées d'élections.

Pour signer les registres, venez avec votre propre stylo (mesures d'hygiène).

#### Numéros utiles

Astreinte mairie de Grignon	06 88 98 51 45
Mairie	04 79 32 47 29
Astreinte urgence eau Arlysère	04 79 31 79 85
Astreinte urgence assainissement	06 73 85 94 00



## Une commune pour tous !

**Après une année 2020 compliquée, où la crise sanitaire a beaucoup ralenti activité et investissement, 2021 doit être une année de reprise.**

Pour bâtir le budget 2021, le conseil municipal est parti sur un maintien des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti (pour la taxe d'habitation, ce n'est plus qu'une compensation de l'Etat depuis qu'elle est en cours de suppression). Ces impôts amènent 512 000 € au budget communal. Les autres recettes de fonctionnement sont aussi prévues sans aucune augmentation (dotations de l'Etat, à 177 000 €), attribution de compensation de l'agglomération Arlysère à 265 000 €).

Prudence encore dans les recettes liées aux services communaux (cantine/garderie, 50 000 €), et aux loyers des locaux communaux (52 000 €). Et extrême prudence sur les recettes des coupes de bois, que l'on compte toujours à zéro dans les budgets primitifs, les ventes étant très aléatoires ces dernières années. Au total, les recettes de fonctionnement se montent à 1 260 000 € pour 2021.

Les dépenses courantes concernent principalement le personnel communal (697 000 €), les dépenses générales (énergies, entretiens, fournitures, impôts...) à 461 000 €, le remboursement des intérêts des emprunts (46 000 €), les charges diverses (subventions aux associations, service incendie, indemnités des élus...) à 97 000 €.

### Un effort sur l'équipement

Pour maintenir et améliorer les équipements communaux mis au service de tous les habitants, le budget 2021 prévoit 780 000 € d'investissements nouveaux. Trois chantiers sont déjà en voie d'achèvement (agrandissement du cimetière, installation de caméras et réfection du toit de l'école primaire), pour près de 330 000 € au total. Deux viennent de commencer : l'installation d'une climatisation à la salle polyvalente, et la démolition de deux bâtiments dégradés (et amiantés) : les anciens vestiaires du foot, et les anciens bureaux de la Sabla, à l'entrée de la base de loisirs.

2021 devrait aussi voir la clôture du terrain d'honneur au stade (pour lutter contre les dégradations).

Aux écoles, en plus du toit, nous installons un nouveau jeu dans la cour de la maternelle, et améliorons le local de repos des enseignants à la primaire.

À la base de loisirs, des sanitaires seront installés près de l'entrée, de manière à améliorer l'accueil toute l'année, notamment en lien avec la piste cyclable V62 sur la digue de l'Isère.

L'investissement concerne aussi l'entretien des réseaux pluviaux, le renforcement des réseaux électriques, le relampage de l'éclairage public avec des leds plus économiques, l'équipement des services techniques (saleuse).

Dépense d'investissement obligatoire : le remboursement du capital des emprunts, avec 114 000 € en 2021.

Pour financer ces travaux, aucun nouvel emprunt n'est prévu. Tout est assuré par les excédents cumulés du budget de fonctionnement (810 000 €), des subventions (210 000 € de l'Etat, la région et le département) et du fond de compensation de la TVA (30 000 €).

Prudemment, le budget ne compte que les subventions déjà attribuées au moment du vote, mais bien d'autres ont été demandées !





## Un cimetière agrandi

En pleine pandémie du Covid 19, l'extension du cimetière communal pouvait prendre un caractère encore plus macabre que prévu. Mais l'aboutissement de cette extension n'est que la suite prévisible de l'action de plusieurs équipes municipales. Les uns ont acheté jadis le terrain adjacent à l'ancien cimetière. D'autres y ont pensé sans aboutir, d'autres ont conçu un projet, et le conseil actuel l'a concrétisé après quelques ajustements et autres péripéties administratives qui ajoutent des mois de délais aux mois de délais...



Le nouveau cimetière comprend donc des emplacements en pleine terre (ou pour des caveaux commandés par les familles), un columbarium. Des « cavurnes », nouvelle formule mixte entre la tombe familiale classique et la case en columbarium seront installés dans l'ancien cimetière.

Un parking de 13 places est accessible depuis la RD 925.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Mauro TP (La Chapelle), Eiffage (Gilly), Espaces Verts Savoie Mont Blanc (Saint Pierre d'Albigny), AC Maçonnerie (Grignon), avec le cabinet NG Tech d'Albertville.

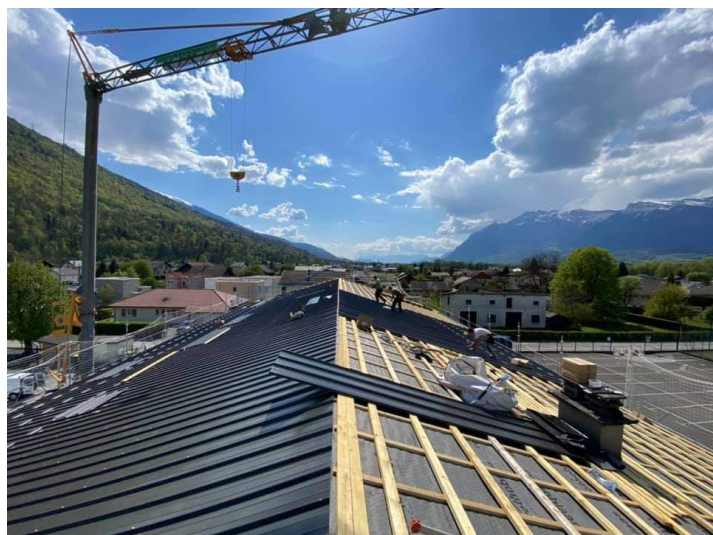
Le montant des travaux est d'environ 170 000 € TTC, sur lesquels des subventions ont été obtenues de l'Etat (40 000 €) et du Département (52 000 €).

## Une école à l'abri !

Construite dans les années 70, notre école primaire était couverte avec des bardeaux canadiens, sorte de toile goudronnée qui a fini par vieillir. Les dégâts ont été constatés après les violents orages de juillet 2019. Aucune fuite, mais il fallait réagir.

Le conseil municipal a donc lancé une réfection complète de la toiture et de l'isolation thermique. Pilotés par l'architecte James Denche, les travaux ont eu lieu pendant les vacances de Pâques. Les charpentiers de l'entreprise Grollier (de Grignon !) ont renforcé la charpente (les normes de 2021 ne sont plus celles de 1970 !) et posé un toit en bac acier au-dessus des bardeaux (double sécurité !). Les électriciens Capogna et Artalle sont aussi intervenus pour le changement de l'éclairage public au-dessus de la bibliothèque et la préparation du chantier. L'isolation thermique sera changée au cours des vacances d'été, afin de ne pas perturber la période scolaire.

L'investissement de 130 000 € TTC est en partie financé par l'Etat (37 825 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (bonus plan de relance, 30 000 €).



# Vu... et pris

**La commune vient d'installer 14 caméras de vidéo protection dans le village. Elles sont opérationnelles pour identifier les auteurs d'infractions et de délits.**

Jusqu'à aujourd'hui, c'était un peu « pas vu, pas pris », et certains en abusait. Faute de caméras, il était le plus souvent difficile, voire impossible, d'identifier l'auteur d'un fait. Élus, agents communaux et habitants constataient jour après jour de petites dégradations, ou des faits plus graves (vols, cambriolages).

Après une analyse et une définition des besoins faites conjointement avec la gendarmerie nationale, le conseil municipal a donc voté l'installation de quatorze caméras de vidéo-protection sur une grande partie du territoire villageois. Carrefours et bâtiments publics viennent d'être équipés de caméras ultra sensibles, filmant jour et nuit, y compris lorsque l'éclairage public est éteint. D'autres caméras ne s'activent la nuit que lorsqu'un véhicule passe, et enregistrent les plaques d'immatriculation.



Seul le domaine public est filmé. Aucune image n'est enregistrée dans les propriétés privées.

L'ensemble des images est collecté en mairie, et enregistré pendant un mois. Cela permettra alors aux forces de gendarmerie de venir récupérer les images pouvant contribuer à résoudre différentes affaires, sur le domaine public ou pas.

Des panneaux ont été posés aux entrées du village, informant population et personnes en transit de l'existence de ces caméras de vidéo-protection.

Le dispositif retenu pourra être élargi en ajoutant de nouvelles caméras dans les années à venir.

L'ensemble de l'opération coûte 36 000 TTC, avec une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes de 15 253 € (d'autres demandes ont été faites, mais sont en attente...).

## BASE DE LOISIRS

La baignade sera surveillée à la base de loisirs les 12 et 13 juin, le mercredi 16, puis du samedi 19 juin au mardi 31 août, veille de la rentrée scolaire. Accès gratuit.



### Bruits de bricolage

Souvent objet de litiges entre voisins, les bruits liés à l'usage d'appareils à moteurs thermiques (tondeuses par exemple) sont autorisés :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h à 19 h 30.

Le samedi : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## BIBLIOTHEQUE : C'est reparti !

Afin de sensibiliser à la lecture un livre sera offert à tous les enfants nés en 2020. Cette année le choix fait par le Département à l'initiative de cette opération « Premières Pages », se porte sur le livre « Avec toi » de Delphine Grenier.



Autre actualité, le retour du prix littéraire Rosine Perrier, organisé en partenariat avec l'association « Le Colporteur ». Douze livres sont cette année sélectionnés. Clôture des votes des lecteurs le 14 septembre 2021.

Plus d'information sur le salon :



**5 juin** : Passage du Critérium du Dauphiné - RD 925, entre 11 h 30 et midi.

**23 juin** : Cérémonie commémorative - 18 h 00 au Monument des Glières Blanches

**20 et 27 juin** : Elections Départementales et Régionales - 8 h 00 à 18 h 00

AGENDA